

http://snfolcdijon.fr/spip.php?page=article&id_article=79



Résolutions de l'AG du SNFOLC 21

- Actualités - Le SNFOLC dans l'académie de Dijon -

Date de mise en ligne : mercredi 9 mars 2022

Copyright © SNFOLC Dijon - Tous droits réservés

Suite à une journée de discussions et de revendications, 2 résolutions ont été adoptées par l'AG du **SNFOLC 21**.

Résolution à propos des postes et de la DHG de la rentrée 2022

Les moyens prévus (DHG) à la rentrée 2022 dans plusieurs lycées et collèges du département de Côte d'Or se révèlent insuffisants par rapport aux besoins réels, même quand ils semblent être en légère augmentation (ex : à Brochon).

Les effectifs sont trop lourds : des classes à 30 sont de plus en plus souvent prévues en collège, parfois + (31 en 5^{ème} à Arnay, + de 25 en REP à Rameau !) ; la norme en lycée n'est même pas de 35 mais de 36 (ex à Eiffel : le Rectorat enlève une classe de Tale Gale, pour en prévoir 5 à 35 et une à 36 ; la 7^{ème} classe ne sera rouverte que si 5 classes sont à 36 et une à 37. 6 classes à 36 ne sont donc plus un motif d'ouverture de classe !).

Tout ce qui permet de maintenir des conditions de travail acceptables est peu à peu grignoté. Dédouplements, allègements d'effectifs, disparaissent, ou se réduisent. Les projets engagés par les enseignants ne peuvent plus être menés à bien faute de moyens.

[De nombreux établissements sont en lutte par rapport à leurs conditions de rentrée](#), que ce soit à Eiffel, à Montchapet, à Brochon, à Nuits, à Genlis, à Arnay, à Pouilly... Ils réclament des heures, des (ré)ouvertures de classe, le rétablissement d'aménagements perdus... Ils ont demandé audience, ils ont alerté la presse, ils sont déterminés à se battre pour les conditions de travail des élèves et des enseignants dans leurs établissements : ils ont raison !

L'AG du SNFOLC 21 appelle tous ces établissements à renforcer leur combat par une action commune pour :

- l'abandon des suppressions de postes ;
- la création des postes et l'allocation d'un complément à la dotation horaire partout où c'est nécessaire.

L'AG du SNFOLC 21 soutient toutes les initiatives concertées susceptibles d'unir les établissements qui engagent une action.

[Faites connaître cette résolution autour de vous !](#)

Résolution générale

À l'heure où **le gouvernement**, depuis mars 2020, **a mis à disposition des banques et des entreprises privées plus de 600 milliards**, l'Assemblée Générale des syndiqués du **SNFOLC** de Côte d'Or, **considère inacceptable que les moyens nécessaires n'aient pas été attribués aux services publics et à l'éducation nationale pour répondre aux revendications légitimes des personnels**. Elle considère que la mobilisation massive de ces personnels le 13 janvier a non seulement montré que leur colère était grande mais qu'ils étaient prêts, avec leurs

organisations syndicales et dans l'unité, à se mobiliser pour faire reculer le gouvernement.

C'est pourquoi l'**Assemblée Générale** réunie, en accord avec la confédération **Force Ouvrière** qui **affirme qu'il n'y aura pas de « trêve dans nos revendications »**, mandate le bureau qu'elle a élu pour mettre tout en oeuvre pour aider à la mobilisation des personnels sur leurs revendications...

[Lisez et partagez toute la résolution](#)